

Epreuves pour la validation des diplômes animateur et éducateur fédéraux

ANIMATEUR

Module 1 :

- Epreuve A : écrit sur règlement général : équipement, piste, la sécurité et sur : les connaissances fondamentales : principes de l'échauffement, la gestion de l'effort, les caractéristiques des différents publics... (30 min).
- Epreuve B : Evaluation, par le tuteur, des actions dans la structure (livret de formation entièrement complété).

Module 2 :

- Séance collective d'initiation à une arme tirée au sort (épée ou fleuret) 40 minutes déclinée ainsi : 15 min d'échauffement, 10 min de travail de jambes et 15 min de pédagogie collective avec arme.

Module 3 :

- Epreuve A : écrit sur la théorie : lexique et classification, règlement des jeunes.
- Epreuve B : présentation d'au moins 3 duos à une arme au choix.

EDUCATEUR

Module 4 :

- Epreuve A : pédagogie collective avec arme (30 min et suivie de 10 min d'entretien).
- Epreuve B : pédagogie individuelle à une arme (15 à 20 min).
- Epreuve C : Analyse d'assaut à partir d'une vidéo (15 min pour l'analyser et 15 min de présentation).

Module 5 :

- Epreuve A : Evaluation, par le tuteur, des actions dans la structure (livret de formation entièrement complété).
- Epreuve B : Ecrit sur la théorie : vie associative, règlements fédéraux...

Module 6 :

- Epreuve A : Présentation du dossier de stage (exposé 20 min et entretien 10 min).
- Epreuve B : arbitrage (les arbitres en formation régionale ou plus sont dispensés de cette épreuve).